



Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le **21 DEC. 2023**
ID : 032-253200240-20231220-2023_079-DE

DÉLIBÉRATION 2023 - 079

Nombre de membres en exercice : **68**
Nombre de membres présents lors de la délibération : **10**
Nombre de membres ayant donné procuration : **2**
Nombre de membres remplacés par leurs suppléants : **3**
Date de convocation : **15/12/2023**
Date d'envoi à la SP de condom : **21/12/2023**
Date De publication : **21/12/2023**
Votes contre : **0**
Votes pour : **12**
Abstentions : **0**

L'an deux mille vingt-trois et le 20 décembre à seize heures trente, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son siège Z.I."Lauron" - Route de Nogaro - 32800 EAUZE, sous la présidence de **Monsieur Nicolas MELIET, Président.**

Présents : Mme COLLADELLO Marie-Claire, Mr DONA Edouard, Mr JORIEUX Michel, Mr KUTCHUKIAN Grégoire, Mr LABURTHE Michel, Mr LEVIGNAC Georges, Mr MELIET Nicolas, Mr MILLIEZ Philippe, Mme MONGIS Nadine, Mme SOLARY Jacqueline

Excusés remplacés par : Mme LABORDE-NOYER Martine remplacée par Mme SOLARY Jacqueline, Mr JAUMAIN Jérôme remplacé par Mr LEVIGNAC Georges, Mr CAZZOLA Bruno remplacé par Mr MILLIEZ Philippe

Ayant donné procuration: Mme LABORDE Marie-Clémence a donné procuration à Mr LEVIGNAC Georges, Mme ESPERON Patricia a donné procuration à Mr DONA Edouard

Absents excusés: Mr ALBINET David, Mme ARSLANIAN Geneviève, Mr AXMANN Roland, Mr BEGUE Christophe, Mr BOUE Guy, Mme BRIANE Huguette, Mr CAZES Jérôme, Mr CAZZOLA Bruno, Mme CLAVE Gabrielle, Mme DELLA VALLE Valérie, Mme DESPAX Nelly, Mme ESPERON Patricia, Mr ESPIAU Joël, Mr FALTRAUER Franck, Mr FASOLO Robert, Mr GOURGUES Gérard, Mr JAUMAIN Jérôme, Mme LABORDE Marie-Clémence, Mme LABORDE NOYER Martine, Mme LANEQUE Valérie, Mr LUSSAGNET Wilfried, Mr MEYROUS Jérôme, Mr MINIAYLO Pierre, Mme NEGRINI Régine, Mme PENA Roselyne, Mme PETITJEAN Marion, Mr PHILIP Alain, Mr PIQUEMAL Vincent, Mr QUINTILLA Christophe, Mr RENARD Jean-Pierre, Mr SAINT-MARTIN Joël, Mr SCARAVETTI Henri, Mr THIMOTEE Frédéric, Mme TUMELERO Hélène, Mr TOURNE Jean-Pierre, Mme TOURNIER Elisabeth

Absents: Mr BELLOT Daniel, Mr BENJADDI Miloud, Mr BEYRIES Philippe, Mr BEZERRA Gérard, Mr CECEILLE Gérard, Mme CHIVA Amandine, Mme DHAINAUT Annie, Mr DUBOUCH Joël, Mr DULERM Pierre, Mr DURAND Georges-Manuel, Mr FERNANDEZ Xavier, Mr GABAS Michel, Mr GIACOMAZZI Stéphane, Mme LACAVE Delphine, Mr LAFFORGUE Mathieu, Mr LAFORE Michael, Mr LANSMANT Sébastien, Mr LAMORT Pierre, Mr MAO Jean-Pierre, Mme MONDIN SEAILLES Christine, Mr MONTARET Jérôme, Mme PINSOLLES Nicole, Mr ROBERT François, Mr ROZES Xavier

Participants sans droit de vote : Mr BOURDIOL Nicolas, Mme CAMPAGNOLLE Dorothee, DGS.

Secrétaire de séance : Mr JORIEUX Michel

Considérant que le Comité syndical régulièrement convoqué le 7 décembre 2023 n'a pas pu se réunir le 14 décembre 2023 faute de quorum,

Considérant que le Comité syndical a été à nouveau convoqué le 15 décembre 2023, soit dans un intervalle d'au moins trois jours, et qu'aucune requête n'a été déposée,

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le **21 DEC. 2023**
ID : 032-253200240-20231220-2023_079-DE

Le Président déclare en ouverture de séance que le Conseil syndical peut régulièrement se réunir pour délibérer sur l'ordre du jour.

Budget Eau - Admissions en non-valeurs

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée,

Par délibération 2022-038 du 12 décembre 2022, le Conseil syndical a décidé d'imputer sur le budget de l'Eau 2023 la liste des admissions en non-valeurs n°5636450031 pour un montant total de 44 432.34€TTC.

Le SGC a renvoyé dernièrement cette liste modifiée, son montant total s'élevant désormais à 42 748.67€TTC, ainsi qu'une deuxième liste n°5829810331 s'élevant à 39 618.50€TTC.

Au regard de la problématique des impayés, un travail a été mené en interne par les services du SAT pour examiner chaque situation attentivement, et croiser les informations détenues par le SGC avec celles détenues par le SAT.

En considération du plan d'action qui a été établi (relance par courrier, visites sur place, fermetures de compteurs...), certaines créances pourraient être recouvrées.

Aussi, il est proposé d'allouer en non-valeurs sur 2023 la liste n°5636450031 pour un montant ramené à 21 446.87€TTC, la seconde liste pouvant être allouée en non-valeurs sur l'exercice 2024, après examen.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré,

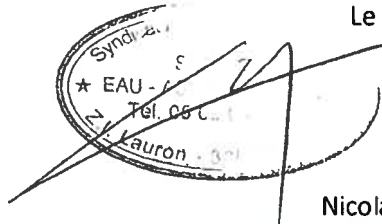
Le Conseil syndical décide à l'unanimité d'allouer en non-valeurs la liste n°5636450031 pour un montant ramené à 21 446.87€TTC, et telle qu'annexée à la présente, la somme globale des ANV pouvant être minorée des recettes perçues après admission en non-valeurs.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Fait à EAUZE, le 21 décembre 2023

Le Président,



Nicolas MELIET